



Appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden » / « Communes amies des seniors »

Depuis 2012, le ministère de la Famille et de l'Intégration lance régulièrement des appels à projets pour récompenser des initiatives créées par les communes luxembourgeoises pour mettre en œuvre une politique communale pour les personnes âgées, sensibiliser le public à l'importance des contributions que les seniors apportent à la société et favoriser la participation active des aînés dans la vie communale.

Cette année, l'appel lancé par le ministère de la Famille et de l'Intégration pour soutenir les communes qui souhaitent réaliser des projets en faveur des seniors portera essentiellement sur l'image positive et réaliste de l'âge et la lutte contre l'âgisme.

Dans de nombreux domaines sociaux tels que la politique, l'éducation, les médias, le travail, la société civile, l'économie, la santé, etc., les images de la vieillesse prévalant actuellement reposent encore trop souvent sur la perception des générations précédentes et sont souvent associées à la maladie et au déclin.

Or les images de l'âge ont une grande influence sur ce que les jeunes attendent de leur vieillesse et sur ce que les personnes âgées se sentent capables de faire et comment elles vivent leur vieillesse.

Ainsi, la transmission d'images réalistes de la vieillesse constitue une base centrale du bien vieillir dans une société qui veut valoriser les personnes âgées, soutenir la compréhension mutuelle, favoriser la participation sociétale, le vivre ensemble et l'échange intergénérationnel.

C'est pourquoi tous les acteurs de la société, y compris les seniors, doivent être sensibilisés aux effets que peuvent avoir les préjugés sur les images de la vieillesse par la transmission d'images positives et réalistes des personnes âgées, mais également être encouragés à développer des images de la vieillesse qui correspondent mieux à la diversité de la vie des seniors.

Bien entendu, il ne suffit pas de remplacer simplement les images « négatives » de la vieillesse par des images « positives », mais il s'agit de sensibiliser à la diversité du vieillissement et de la vieillesse.

Pour être éligibles, les projets devront donc poursuivre au moins un des objectifs suivants :

- Promouvoir une image positive et réaliste de l'âge et lutter contre les clichés liés à l'âge
- Sensibiliser le public aux nombreuses contributions des seniors dans la vie communale
- Mieux faire connaître les formes de vie d'aujourd'hui très variées et la diversité des générations âgées
- Combler le fossé entre générations en sollicitant l'intérêt, le respect et la solidarité entre les générations et favoriser ainsi un échange intergénérationnel
- Faire partager les compétences et expériences des personnes âgées en favorisant un engagement bénévole des seniors
- Favoriser un échange interculturel, en essayant de réduire les barrières qui peuvent exister entre personnes âgées de différentes cultures

Cadre financier

Le ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région accorde une participation financière jusqu'à un maximum de 5.000 euros pour chaque projet retenu. Une première avance sera versée après approbation du projet par le ministère de la Famille et de l'Intégration. Le solde sera versé après présentation du projet mis en œuvre ou de son avancement par le porteur du projet.

Critères d'admissibilité

Afin d'être admissibles, les projets doivent :

- correspondre aux objectifs cités ci-avant ;
- être innovateurs et originaux ;
- présenter un potentiel de développement ;
- être de valeur durable ;
- avoir des seniors comme acteurs principaux, accompagnés, le cas échéant, de jeunes dans le cadre de projets intergénérationnels

Le dossier de candidature

Pour participer, il conviendra de remplir le formulaire servant de dossier de candidature de la commune.

Délai

Les administrations communales qui souhaitent recevoir une participation financière devront faire acte de candidature en déposant leur projet avant le 14 avril 2023 au ministère de la Famille et de l'Intégration, Division « Personnes Âgées », soit par voie postale soit par courriel à l'adresse gemengefirsenioren@fm.etat.lu.

Chaque administration communale ne pourra présenter qu'une seule candidature.

Les projets déposés seront analysés par un comité de sélection au début du mois de mai 2021. Le comité de sélection se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires. Il communiquera sa décision aux communes ayant participé à l'appel à projets pour le 8 mai 2023.

Les projets lauréats seront présentés à l'occasion du Forum pour le 3^e Âge, en automne 2023.

Guide « Seniorenfreundliche Gemeinden »

Le guide « Communes amies des seniors – guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour personnes âgées » élaboré par le Conseil supérieur des personnes âgées de concert avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le SYVICOL, vise à sensibiliser et à soutenir les communes qui envisagent d'élaborer un plan d'action pour personnes âgées. Il peut être d'une aide précieuse lors de l'élaboration d'un projet afin de participer à l'appel à projets. Ce guide peut être consulté en ligne sur le site www.luxsenior.lu sous Publications.

SCAN ME

